

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le seize décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 09 décembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Salle des Arcades, sous la présidence de Mr Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, Mme SEVIN, Mr HUGON, Mr COCHARD, Mme LINCKER - Mr VIVET – Mme JAULNEAU - Mr LEGRAND – Mme AVISSE – Mme DAIN – Mr DAMAS – Mme PIVRON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr LEGRAND pouvoir à Mr LEGRET – Mme DAIN pouvoir à Mme LINCKER – Mr DAMAS pouvoir à Mr BOUDET

Secrétaire de séance : Mr LEGRET.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 - ZONE ARTISANALE « LA FORET »

Monsieur le Maire présente le projet de création de la zone artisanale « La Forêt » Route des Autels. L'entreprise DEPUSSAY et la CUMA de « La Pointe » souhaitent s'installer sur cette zone, et peut-être une 3^e entreprise.

La commune est propriétaire des parcelles ZK 121 et ZK 05, elle doit reboiser avec des essences du Perche pour compenser l'arrachage du bois en bordure de route. La commune conservera ces parties reboisées.

La Communauté de Communes du Grand Châteaudun a la compétence économique et c'est elle qui va créer la zone artisanale.

La commune doit céder à la CDC du Grand Châteaudun les parcelles. La superficie ne sera connue qu'après le bornage des parcelles.

Monsieur le Maire propose de céder à l'€uro symbolique les parcelles à la CDC du Grand Châteaudun, de régler les frais de bornage.

A l'unanimité, le conseil municipal

- accepte de céder à l'€uro symbolique une partie des parcelles ZK 121 et ZK 05
- accepte de régler la totalité des frais de bornage et de reboisement
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

2 - REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET – MOBI PRET

Monsieur le Maire propose de réaliser un contrat de prêt MOBI PRET d'un montant total de 360 000,00 € (trois cent soixante mille €uros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de requalification du centre-bourg de LA BAZOCHE-GOUET.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée délibère pour le financement de cette opération, et invite Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 360 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : MOBI PRET
Montant : 360 000,00 €
Durée de la phase de préfinancement : 9 mois
Durée d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
Révisabilité : du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base du montant du prêt)

A cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, délégué dûment habilité, à signer le seul contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

3 - REALISATION D'UN PRET RELAIS

Monsieur le Maire propose de réaliser un prêt relais à taux fixe pour préfinancer l'attente du versement de la TVA d'un montant de 312 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée délibère pour le financement de cette opération et invite Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre un contrat de prêt relais à taux fixe pour un montant de 312 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du prêt : 312 000,00 €
Commission d'engagement : 312,00 €
Mode de mise à disposition des fonds : versement unique ou fractionné
Taux d'intérêt du prêt : taux fixe de 0,39 %
Durée du prêt : 24 mois
Périodicité des échéances d'intérêts : trimestrielle
Le taux effectif global du prêt est égal à : 0,44 % l'an (soit un taux de période de 0,15 % pour une période trimestrielle si versement unique)

A cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

4 - FONDS DE CONCOURS – CDC DU GRAND CHATEAUDUN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun au titre de l'année 2020. Le montant attribué est de 10,00 € par habitant. La population de notre commune est de 1 234 habitants.

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution du fonds de concours pour les travaux de voirie communale, sur les chemins de La Duquaise (voie communale n° 79) Les Mardelles (voie communale n° 60) Rue du Chemin Vert (voie communale n° 89).

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des travaux H.T.	39 244,75 €
- Subvention FDI 30 % département	11 773,42 €
- Fonds de concours CDC 10 € x 1234	12 340,00 €
- Reste à charge de la commune autofinancement	15 131,33 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours au titre de l'année 2020 d'un montant de 12 340,00 €.

5 - AVENANT A LA CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale entre le Département d'Eure-et-Loir et la commune de LA BAZOCHE-GOUET.

Il rappelle qu'une convention a été signée le 11 avril 2017 entre le Département et la commune. L'avenant a pour objet la prolongation de la convention et prendra effet au 1^{er} janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte l'avenant à la convention de partenariat avec le Département pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

6 - INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la circulaire préfectorale du 15 juillet 2020 concernant l'indemnité de gardiennage des églises communales, le montant maximal accordé pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est de 120,97 €.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer le montant maximal de 120,97 € à l'abbé Louis Marie CUISINIEZ, prêtre ne résidant à LA BAZOCHE-GOUET.

7 - GITE L'ETAPE PERCHERONNE – REMBOURSEMENT ACOMPTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame LAURENT Jocelyne qui avait loué le gîte « L'Etape Percheronne » et versé un acompte de 201,00 €, demande l'annulation de la réservation de la nuit du 24 au 25 décembre 2020, en raison de l'épidémie de coronavirus, et le remboursement de l'acompte.

Monsieur le Maire propose exceptionnellement, au vu de l'épidémie de coronavirus, d'annuler la réservation et de rembourser l'acompte versé, à condition que l'intéressé fournisse tous les documents nécessaires.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le remboursement de l'acompte versé à Madame LAURENT Jocelyne.

8 - TRAVAUX MAISON DE SANTE COMMUNALE ET PHARMACIE - MAITRISE ŒUVRE - AVENANT N° 03

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 03 concernant la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture SARL MARCHAND PITOIS de LA FERTE-BERNARD (72400) du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et création d'une maison de santé ».

Suite aux différentes demandes du maître d'ouvrage en sus du programme initial ayant pour conséquence une augmentation de la quantité de travail et l'augmentation du montant des travaux, l'actualisation des honoraires doit être effectuée. Le montant total des travaux est de 1 237 185,94 € H.T.

Cet avenant a une incidence financière de + 16,77 %. Le montant de l'avenant est de 6 392,46 € H.T.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart financier
Marché initial	46 800,00 €	9 360,00 €	56 160,00 €	
Avenant n° 01	11 141,21 €	2 228,24 €	13 369,45 €	+ 23,81 %
Nouveau Total	57 941,21 €	11 588,24 €	69 529,45 €	
Avenant n° 02	7 850,00 €	1 570,00 €	9 420,00 €	Missions complémentaires
Nouveau total	65 791,21 €	13 158,24 €	78 949,45 €	
Avenant n° 03	6 392,46 €	1 278,49 €	7 670,95 €	13,65 %
Nouveau total	72 183,67 €	14 436,73 €	86 620,40 €	

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n° 03 du cabinet d'architecture MARCHAND PITOIS pour la maîtrise d'œuvre du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et création d'une maison de santé » d'un montant de 6 392,46 € € H.T soit 7 670,95 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

9 - TRAVAUX MAISON DE SANTE – AVENANT N° 04 – LOT N° 06 – FENETRES FERMETURES ET STORES

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 04 proposé par l'entreprise FENETRES FERMETURES ET STORES de NOGENT-LE-ROTRON - 28400 - concernant le lot n° 06 – menuiserie aluminium - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

MAISON DE SANTE

Pose d'une barre anti panique sur la porte d'issue de secours.

Sur le devis concernant ces travaux il y a eu une erreur de taux de TVA. Le taux de TVA appliqué était de 5,50 % alors qu'il aurait dû être de 20 %

Cet avenant a une incidence financière de + 74,31 € sur le montant de la TVA et du montant T.T.C.,

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	107 469,31 €	21 493,86 €	128 963,17 €	
Avenant n° 01	15 416,08 €	3 083,21 €	18 499,29 €	+ 14,34 %
Nouveau montant	122 885,39 €	24 577,07 €	147 462,46 €	
Avenant n° 02	1 612,76 €	322,55 €	1 935,31 €	+ 1,50 %
Nouveau montant	124 498,15 €	24 899,62 €	149 397,77 €	
Avenant n° 03	3 314,77 €	588,65 €	3 903,42 €	+ 3,08 %
Nouveau montant	127 812,92 €	25 488,27 €	153 301,19 €	+ 18,92 %
Avenant n° 04	0 €	+ 74,31 €	+ 74,31 €	
Nouveau montant	127 812,92 €	25 562,58 €	153 375,50 €	

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 04 de l'entreprise FENETRES FERMETURES ET STORES pour le lot n° 06 modifiant le montant de la TVA et le montant TTC du marché
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

10 - TRAVAUX MAISON DE SANTE COMMUNALE – AVENANT N° 03 – LOT N° 03

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 03 proposé par l'entreprise Ets TACHAU s.a.r.l. de Nouvelle Commune d'ARROU (28290) concernant le lot n° 03 « Maçonnerie - canalisations » — du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

Pour la **maison de santé** réalisation d'infrastructures en béton composées de massifs, longrines, dalle portée et escalier composant l'intégralité du sas d'entrée créé sous l'auvent, compris dalle de dégagement, porte, escalier en raccord avec le lot VRD.

Les prestations n'ayant pas été réalisées il convient d'annuler l'avenant n° 02.

Le montant de l'avenant est de - 3 910,00 € H.T. soit - 4 692,00 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	215 293,80 €	43 058,76 €	258 352,56 €	
Avenant n° 01	16 604,50 €	3 320,90 €	19 925,40 €	+ 7,71 %
Nouveau montant	231 898,30 €	46 379,66 €	278 277,96 €	
Avenant n° 02	3 910,00 €	782,00 €	4 692,00 €	+ 1,82 %
Nouveau montant	235 808,30 €	47 161,66 €	282 969,96 €	+ 9,53 %
Avenant n° 03	- 3 910,00 €	- 782,00 €	- 4 692,00 €	- 1,82 %
Nouveau montant	231 898,30 €	46 379,66 €	278 277,96 €	7,71 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 03 de l'entreprise Ets TACHAU s.a.r.l. pour le lot n° 03
- Accepte l'annulation de l'avenant n° 02 d'un montant H.T. de 3 910,00 € soit 4 692,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

11 - TRAVAUX MAISON DE SANTE COMMUNALE – AVENANT – BET BELLEC

Monsieur le Maire présente l'avenant de transfert des missions du Bureau d'Etudes BOULARD au Bureau d'Etudes BELLEC suite à la liquidation judiciaire du BET BOULARD, décision rendue le 23 juin 2020 par le Tribunal de Commerce du Mans.

Il n'y aura aucun changement à l'ensemble des modalités convenues.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant de transfert des missions du BET BOULARD au BET BELLEC, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

Cet avenant n'a pas l'incidence financière sur le marché.

12 - ASSURANCE MAINTIEN DE SALAIRE – AVENANT AU CONTRAT

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant faite par la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) concernant le contrat de prévoyance collective maintien de salaire.

Le taux de cotisation augmente et passe à 0,99 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat « maintien de salaire ».

13 - SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES (COS)

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle au Comité d'œuvres Sociales pour le personnel communal de 350,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle au Comité d'œuvres Sociales pour le personnel communal.

14 - TARIFS 2021 - SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour la location de la salle des fêtes :

<u>Classement</u>	<u>Catégories</u>	<u>Prix</u>
A	Bals – Soirées dansantes-Repas dansants	435.00 €
B	Manilles – Lotos – Théâtre – Thés dansants – Réunions – Spectacles – Brocantes	254.00 €
C	Noces (2 jours) – Repas de famille (2 jours)	448.00 €
D	Repas de famille (1 jour)	273.00 €
E	Vin d'honneur	122.00 €

15 - TARIFS 2021 – TABLES-CHAISES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour la location des tables et des chaises :

<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
Tables neuves	4.10 €
Bancs neufs	2.10 €
Tables avec tréteaux	3.10 €
Chaises	0.55 €
Forfait transport sur la commune	21.00 €

16 - TARIFS 2021 – SALLES POLYVALENTES – ESPACE E. VALLADON

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour la location des salles polyvalentes de l'Espace E. VALLADON :

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 journée	171.00 €
2 jours	253.00 €
Vin d'honneur	63.00 €

<u>SALLE DES ARCADES ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 journée	251.00 €
2 jours	380.00 €
Vin d'honneur	95.00 €
Option Audio-Visuel par jour	63.00 €

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS +ARCADES+OFFICES</u>	<u>PRIX</u>
1 journée	369.00 €
Week-end	571.00 €

17 - TARIFS 2021 – SPECTACLES - BOISSONS

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour les boissons proposées lors des spectacles :

<u>BOISSONS</u>	<u>PRIX</u>
Bière – 0,33 cl	2.00 €
Perrier – Coca Cola – Orangina 0,33 cl	1.50 €
Café – la tasse	1.00 €
Eau – 0,50 cl	0.50€

18 - TARIFS 2021 – DROITS DE PLACE-MARCHE

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour les droits de place :

<u>MARCHE</u>	<u>PRIX</u>
Spectacles, forains, voitures, démonstrations avec ou sans vente, boutiques, marchands étalagistes	Tarif de base au mètre linéaire Non abonné 1.10 € Abonné 0.70 €

<u>FETE FORAINE</u>	<u>PRIX</u>
Fête foraine	Tarif de base au mètre linéaire 0.35 €

<u>CIRQUE</u>	<u>PRIX</u>
Emplacement par jour de présence – payable à l'installation	15.50 € /jour de présence

<u>RACCORDEMENT ELECTRIQUE</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 1.50 €
<u>RACCORDEMENT EAU</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 1.80 €

19 - TARIFS 2021 – CIMETIERE COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour le cimetière :

<u>CONCESSIONS</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	131.00 €
30 ans	175.00 €
Perpétuelle	864.00 €
15 ans enfant	58.00 €
30 ans enfant	88.00 €
Perpétuelle enfant	177.00 €

<u>CAVEAU PROVISOIRE</u>	<u>PRIX</u>
1 ^{ère} quinzaine	8.20 €
2 ^e quinzaine	11.20 €
Autres quinzaines	16.00 €

<u>CAVURNE</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	85.00 €
30 ans	114.00 €

<u>COLUBBARIUM</u>	<u>PRIX</u>
15 ans – 1 case	340.00 €
30 ans – 1 case	682.00 €
Plaque pour porte	87.00 €

<u>STELE DU SOUVENIR</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	206.00 €
30 ans	276.00 €

20 - TARIFS 2021 – PHOTOCOPIES – FAX

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour les photocopies :

<u>PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</u>	<u>PRIX</u>
Format A4 – 1 feuille	0.40 €
Format A3 – 1 feuille	0.80€
<u>PHOTOCOPIES COULEUR</u>	
Format A4	0.80 €
Format A3	1.60 €

<u>ENVOI DE FAX</u>	<u>PRIX</u>
1 feuille	1.00 €

21 - TARIFS 2021 - BOXES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour La location des boxes :

<u>BOXES</u>	<u>PRIX</u>
1 BOX – location par période de 24 heures – toute période commencée est due Le box sera paillé, mais aucune nourriture ne sera fournie	21.50 €

22 - TARIFS LOCATION DE LA HALLE CHAMPETRE – 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 pour la location de la halle champêtre :

<u>HALLE CHAMPETRE</u>	<u>PRIX</u>
Vin d'honneur	110.00 €
En de location du gîte complet, et d'une salle polyvalente (arcades, associations ou salle des fêtes)	Halle gratuite

23 - DEMANDE DE SUBVENTION – CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE – DRAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation Globale de Décentralisation, pour la construction de la médiathèque communale, Route d'Authon.

Le montant des travaux est estimé à 476 160,00 € H.T., le taux de subvention de 40 %.

Le plan de financement H.T. est le suivant :

Travaux et imprévus	430 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	38 000,00 €
Bureaux d'études et contrôles	6 660,00 €
Géomètre	<u>1 500,00 €</u>
	476 160,00 €

Subvention DRAC 40 %	190 464,00 €
Subvention ETAT 40 %	<u>190 464,00 €</u>
Total subventions	380 928,00 €

Reste à charge de la commune – autofinancement	95 232,00 €
--	--------------------

Le conseil municipal à la majorité (1 vote contre – Mr HUGON)

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

24 - DEMANDE DE SUBVENTION – MOBILIER MEDIATHEQUE – DRAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation

Globale de Décentralisation, pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque communale, Route d'Authon.

Le montant du mobilier pour la médiathèque est estimé à 17 400,71 € H.T., le taux de subvention de 35 %.

Le plan de financement H.T. est le suivant :

Mobilier	17 400,71 €
Subvention DRAC 35 %	<u>6 090,25 €</u>
Reste à charge de la commune – autofinancement	11 310,46 €

Le conseil municipal à la majorité (1 vote contre – Mr HUGON)

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

25 - EMANDE DE SUBVENTION – MATERIEL INFORMATIQUE - MEDIATHEQUE – DRAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation Globale de Décentralisation, pour l'acquisition de matériel informatique pour la médiathèque communale, Route d'Authon.

Le montant du matériel informatique pour la médiathèque est estimé à 13 611,00 € H.T., le taux de subvention de 35 %.

Le plan de financement H.T. est le suivant :

Matériel informatique	13 611,00 €
Subvention DRAC 50 %	<u>6 805,50 €</u>
Reste à charge de la commune – autofinancement	6 805,50 €

Le conseil municipal à la majorité (1 vote contre – Mr HUGON)

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

26 - AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle que les subventions d'équipement qui financent des installations sont amortissables.

Une subvention de 90 770,00 € sera versée au budget annexe maison de santé communale.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'amortir la subvention versée au budget annexe de la maison de santé communale de 90 770,00 €
- de fixer la durée d'amortissement à 20 ans
- L'amortissement sera linéaire et débutera à compter de l'année 2021.

27 - TAXE AMENAGEMENT – ROUTE DE CHAPPELLE-ROYALE AVENUE DE VERDUN – ANNULATION TAUX 13 %

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération n° 85/2011 en date du 24 novembre 2011 il avait été instauré un taux de 13 % pour la part communale de la taxe d'aménagement dans le secteur Route de Chapelle-Royale – Avenue de Verdun, zone UPA du Plan Local d'Urbanisme, en raison de l'importance des travaux à effectuer pour viabiliser des terrains où seront construites de nouvelles habitations.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement « eaux usées » a été transférée à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun. La commune n'intervient plus pour la réalisation des travaux et de ce fait ne peut demander une participation financière.

De plus dans cette zone la commune n'a pas à réaliser une extension du réseau d'éclairage public, ni du réseau d'assainissement «eaux pluviales ».

Les raccordements au réseau d'eau potable, électricité, téléphonie resteront à la charge du propriétaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler le taux de 13 % pour la taxe d'aménagement dans le secteur route de Chapelle-Royale – avenue de Verdun (zone UPA). La taxe d'aménagement s'appliquera de plein droit au taux de 1 %.

A l'unanimité, le conseil municipal

- accepte l'annulation du taux de 13 % pour la part communale de taxe d'aménagement dans le secteur ROUTE DE CHAPELLE-ROYALE – AVENUE DE VERDUN (plan joint)
- accepte que le taux de la taxe d'aménagement qui s'appliquera sur cette zone sera de plein droit à 1 %.

28 – DECISION MODIFICATIVE N° 07 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 07 apportée au budget de la commune, qui annule et remplace la précédente suite à une erreur matérielle, jointe en annexe. Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 07.

29 – DECISION MODIFICATIVE N° 08 - COMMUNE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 08 apportée au budget de la commune, jointe en annexe.

30 – INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 710,00 € pour l'organisation des « Balades Contées au fil de l'Yerre ».

Monsieur le Maire fait le point sur

- les travaux du bourg centre, et des demandes de subventions
- le projet de médiathèque et des subventions
- le projet de gymnase

Monsieur LEGRET communique des informations relatives au SMAR.

Le Maire,
Jean-Paul BOUDET



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET
DECISION MODIFICATIVE N° 7 - ANNULE ET REMPLACE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°7 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°7 Montant
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Art. 657363 Subventions de fonctionnement - Etablissements et services rattachés à caractere administratif (<i>subvention budget maison de santé</i>)prévu au BP : maison de santé : 13400 € - transport scolaire : 7800 €	21 200,00	7 790,00	CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES Art. 73223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-	25 492,00
CHAPITRE 23 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Ordre)	1 112 823,00	25 375,00	CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS Art. 7411 Dotation forfaitaire Art. 74121 Dotation de solidarité rurale Art 74127 Dotation nationale de péréquation	131 417,00 129 394,00 10 274,00	2 087,00 3 288,00 1 192,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 7 SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 165,00	CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Art. 722 Production immobilisée - immobilisations corporelles (Ordre) Travaux en régie -Sente piétonne route d'authon	17 870,00	5 280,00
			TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 7 SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 165,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n° 7 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n° 7 Montant
CHAPITRE 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES		
Art. 2041632 (Prog. 21497) Maison de santé (subv. Au budget annexe)	19 000,00	71 770,00	Art. 1641 (Prog. 21448) Opération cœur de village - Emprunts	916 749,00	61 129,00
Art.2132 (Prog.21471) Logement 41 rue J. Moulin	6 300,00	2 360,00			
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS					
Art. 2031 (Prog. 21448) Opération cœur de village	66 965,00	21 200,00			
Art. 2312 (Prog. 21448) Opération cœur de village	476 300,00	44 700,00			
Art. 2315 (Prog 21448) Opération cœur de village	1 159 300,00	94 600,00			
Art. 2315 (Prog. 21512) Travaux aménagement divers	111 006,00	111 006,00			
chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			CHAPITRE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Ordre)		25 375,00
Art. 2128 Travaux en régie --Autres agencements et aménagements de terrains (<i>senté piétoe route d'Authon : rondsins, calcaire, frais de personnel</i>)	7 770,00	5 280,00		1 112 823,00	
Chapitre 041-Opérations patrimoniales			Chapitre 041-Opérations Patrimoniales		
Art.2312 Agencement et Aménagement de terrain (ordre)		6 270,00	Art.2031-Frais d'étude	76 500,00	6 270,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 7 SECTION D'INVESTISSEMENT		92 774,00	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 7 SECTION D'INVESTISSEMENT		92 774,00

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET
DECISION MODIFICATIVE N° 8

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°8 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°8 Montant
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL					
Art. 627 Services bancaires et assimilés	500	80,00			
Art. 60618 Autres fournitures non stockables	14270	290,00			
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Art. 6718 Autres charges exceptionnelles de gestion	3 630,00	210,00			
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION DE FONCTIONNEMENT		-	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION DE FONCTIONNEMENT		-

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°8 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°8 Montant
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS Art. 2315 (Prog. 21448) Opération cœur de village	-	194 122,00	CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Art. 1323 (Prog. 21448) Opération cœur de village	0	500 000,00
			CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES Art. 1641 (Prog. 21448) Opération cœur de village	977 878,00	305 878,00
	Q		977 878 - 305 878 = 672 000 € (prêt relais : 312 000 € +mobi prêt 360 000 € = 672 000 €)		
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION D'INVESTISSEMENT		194 122,00	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION D'INVESTISSEMENT		194 122,00